

## Assurance-chômage

[Français]

## LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PROJET DE PROLONGEMENT DU PIPE-LINE DE SARNIA À MONTRÉAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion d'extrême urgence.

Étant donné que la crise de l'énergie cause de sérieux problèmes, le gouvernement devrait étudier de façon prioritaire le prolongement du pipe-line de Sarnia à Montréal. En outre, la Chambre devrait surtout étudier le moyen le plus efficace de financer ce projet. Puisqu'il s'agit d'un projet collectif, je propose, appuyé par le député de Lotbinière (M. Fortin):

Que ce projet soit mis à exécution.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion de l'honorable député ne peut donc pas être présentée.

\* \* \*

[Traduction]

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES REFUS DE PRESTATIONS SIGNIFIÉS PAR DES CONTRÔLEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. John Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole conformément à l'article 43 du Règlement. Étant donné que le Comité consultatif de l'assurance-chômage a révélé que par suite d'un excès de zèle de la part d'agents de contrôle des prestations, on a refusé d'accorder à un grand nombre de prestataires les prestations qui leur revenaient et que le ministre a reconnu hier à la Chambre être au courant de cet excès de zèle des agents de contrôle, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Est (M. Neale):

Que la Chambre demande au ministre d'effectuer, de concert avec son ministère, une étude de toutes les éliminations ou exclusions imposées par les agents de contrôle des prestations entre le 1<sup>er</sup> janvier 1973 et le 1<sup>er</sup> novembre 1973, afin de veiller à ce que tous les prestataires injustement exclus reçoivent les prestations qui leur reviennent.

**M. l'Orateur:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Non.

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas unanimité.

[M. l'Orateur.]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES PROPOS DU MINISTRE AU SUJET DE FUITES DE DOCUMENTS CONFIDENTIELS

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, le 16 novembre dernier j'exprimais à la Chambre mon inquiétude au sujet des fuites récentes de communications confidentielles du gouvernement. Je voudrais souligner que c'est une affaire extrêmement grave. Si nous ne mettons pas fin à cette façon d'agir, elle pourrait nuire à nos relations avec d'autres pays et saper l'administration des affaires de l'État avec les pays étrangers. Elle entraverait également à Ottawa l'échange de renseignements indispensables à l'administration des affaires entre les ministères et les organismes d'État. Il y a donc lieu de régler la question sans délai.

Ce qui est en cause, à mon avis, n'est pas notre attitude envers les gouvernements du Chili. Il ne s'agit pas de savoir si nous nous inquiétons des difficultés éprouvées ou des dangers connus par de nombreuses personnes à la suite des événements au Chili. A ce propos, j'aurais cru que la plupart des Canadiens seraient d'accord.

● (1410)

Il s'agit simplement de décider si les communications confidentielles seront protégées. A ce propos également, j'espérais que la plupart sinon la totalité des Canadiens seraient d'accord.

Je me rends parfaitement compte de la préoccupation de la Chambre à ce sujet. Le 16 novembre dernier, le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) demandait s'il y avait eu enquête au sujet d'un congédiement possible pour divulgation des documents confidentiels émanant de mon ministère. J'avais alors répondu qu'une enquête était en cours. Cette enquête approfondie a pris un certain temps et beaucoup d'efforts. Par suite de ces recherches, je suis persuadé que nous avons identifié la personne responsable des fuites. Elle est avisée. On appliquera maintenant les méthodes établies de longue date pour régler les questions de ce genre.

Les mesures que nous prenons actuellement garantiront, j'espère, que pareille prévarication ne se reproduise pas. Je ne vois pas le besoin d'identifier publiquement la personne en cause. Puisqu'on a donné à entendre que les télégrammes provenaient peut-être d'un fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures, ce qui pourrait donner l'impression peu rassurante que nous ne pouvons plus avoir confiance en ceux qui acheminent régulièrement les communications diplomatiques les plus délicates du Canada, j'ajoute immédiatement et catégoriquement que les télégrammes en question n'ont pas été divulgués par qui que se soit du ministère, ici où en poste à l'étranger. Mieux vaut, dans l'intérêt public, n'en pas dire davantage à ce sujet.

J'aviserais la Chambre que l'un des messages mentionnés publiquement n'est pas un télégramme authentique. C'est plutôt une communication préparée spécialement par les services de sécurité de mon ministère en vue d'aider à déterminer la source des fuites.